

ARRETE n° 21-462

Chargée de mission pour le développement de
l'apprentissage au sein de l'Université de
Technologie de Troyes

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,

Vu le code de l'éducation, et notamment les articles L. 711-3, L. 712-2, L. 715-3, D. 651-1, R. 715-9 à R. 715-9-5, R. 719-51 à R. 719-112,

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'établissement,

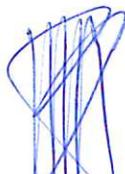
Vu l'arrêté du Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 15 avril 2019 portant nomination de Pierre KOCH en qualité de Directeur de l'UTT à compter du 1^{er} septembre 2019.

ARRETE

Article unique :

La mission pour le développement de l'apprentissage au sein de l'UTT est confiée à Madame Alice YALAOUI à compter du 1^{er} décembre 2021, pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 30 novembre 2024.

Fait à Troyes, le 16 novembre 2021



Pierre KOCH
Directeur de l'UTT



Alice YALAOUI
Enseignante-Chercheuse

Original : Service des affaires juridiques
Copies : Intéressée
Direction des ressources humaines
Diffusion générale : www.utt.fr

Lettre de mission d'Alice YALAOUI
Développement de l'apprentissage au sein de l'UTT

Le développement de l'apprentissage est une priorité stratégique pour l'UTT. Cette nouvelle forme d'alternance permet :

- de nouvelles modalités pédagogiques dans l'accès aux compétences visées par le diplôme,
- de diversifier les publics accueillis au sein des formations par la rémunération assurée aux apprentis,
- d'accroître encore davantage l'insertion professionnelle de nos étudiants,
- de renforcer des liens à l'entreprise

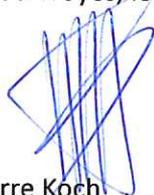
A ce jour, 8 formations sont d'ores et déjà en apprentissage au sein de l'UTT complétées dans un proche avenir par des formations d'ingénieurs.

Cette nouvelle dynamique ne peut se faire sans une implication et adhésion des enseignants dans l'organisation du parcours et le suivi de l'apprenti dans sa relation avec l'entreprise. Dans un contexte où les diplômés sont revus en profondeur dans leur organisation en blocs de compétences, où il est demandé à l'enseignant une méthode et des outils spécifiques pour l'apprentissage, il est essentiel de pouvoir informer, communiquer et préparer les équipes enseignantes à ces évolutions majeures. Afin que cette ambition soit la mieux comprise et partagée au sein de l'UTT, la DFP et le CFA Sup Avenir de l'UTT ont confié une mission à Madame Alice YALAOUI dont les objectifs sont les suivants :

1. Etre l'interlocutrice privilégiée du CFA dans les relations de ce dernier avec les équipes enseignantes impliquées dans les formations en apprentissage :
 - dans l'organisation de réunions avec ces enseignants,
 - dans la préparation des échéances avec les responsables de programme concernant le parcours pédagogique et le rythme d'alternance,
 - dans le travail d'explicitation sur le livret d'apprentissage et le rôle du tuteur pédagogique,
 - dans sa contribution à la mise en place d'un conseil de perfectionnement.
2. Contribuer à l'animation du groupe de travail des enseignants des formations ingénieurs qui devront démarrer en apprentissage en 2023. Il s'agira de formaliser l'organisation pédagogique du parcours, le rythme d'alternance et la rédaction du livret d'apprentissage.
3. Etre une ambassadrice de l'apprentissage, à travers des actions de promotion et de communication interne qui pourraient être organisées.

La mission prend effet à compter du 1^{er} décembre 2021, pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 30 novembre 2024.

Fait à Troyes, le 16 novembre 2021



Pierre Koch
 Directeur de l'UTT

